

DELIBERATION N° 86/06-20 - DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU COMITE D'EXPANSION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que deux associations, nouvellement créées, ont sollicité leur intégration au sein du Comité d'Expansion.

Ainsi que le prévoit la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mai 1983, et afin d'assurer la parité avec les membres désignés par l'Assemblée Municipale, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués titulaires du Conseil Municipal et de deux délégués suppléants.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame FAGNANT et de Monsieur CHYNECK pour siéger à l'Assemblée Générale du Comité d'Expansion et la candidature de Messieurs BURTEZ Jean-Luc et COMELLI Jean-Marie, en qualité de délégués suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 19 voix pour et 3 abstentions :

- de désigner Madame FAGNANT et Monsieur CHYNECK, en qualité de délégués titulaires,
- de désigner Messieurs BURTEZ Jean-Luc et COMELLI Jean-Marie, en qualité de délégués suppléants.

pour siéger à l'Assemblée Générale du Comité d'Expansion.